



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 259.2019 – édition du 20/12/2019





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires et de la mer
Service déplacements-risques- sécurité

ARRÊTE n° 2019-1015 portant réouverture de l'exploitation des installations de remontées mécaniques du département des Alpes-Maritimes

**Le préfet des Alpes-Maritimes
chevalier de la légion d'honneur,
officier de l'ordre national du mérite**

VU le Code du Tourisme notamment ses articles L.342-17 et R.342-18

CONSIDERANT l'amélioration de la situation météorologique sur le département des Alpes-Maritimes et un retour à une situation garantissant une exploitation des installations de remontées mécaniques ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2019-1000 du 20 décembre 2019 portant suspension de l'exploitation des installations de remontées mécaniques du département des Alpes-Maritimes est abrogé

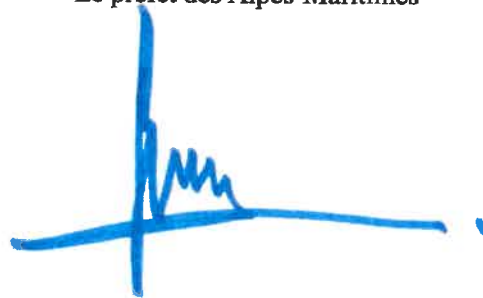
La réouverture de toutes les exploitations des installations de remontées mécaniques du département des Alpes-Maritimes est autorisée.

Article 2 : Ce présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs.

Article 3 : la secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, les maires des communes concernées et les directeurs des exploitations des installations de remontées mécaniques concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 20 décembre 2019

Le préfet des Alpes-Maritimes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a series of loops and curves on the right.

S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Securite Deplacement Crise.....	2
AP 2019.1015 reouverture remontees mecan.AM.....	2

Index Alphabétique

AP 2019.1015 reouverture remontees mecan.AM.....	2
D.D.T.M.....	2
D.D.I.....	2